

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par David GUESNON, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122 8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : ANQUETIL Gérard ; BAILLEUL Charline ; BANON Sandrine ; BAYRAC Olivier ; BIZET Benoît ; BRIARD Marion ; CLIQUENNOIS Romain ; DELAUNAY Cédric ; DENIS Hélène ; FAUVET Marie-Laure ; GERMAIN Philippe ; GUESNON David ; LEGRIS Laurence ; LENOEL Sophie ; MEZIERES Sandrine ; PERRIOT Mathieu.

Absents : DUMENIL Gilles ;

Absents excusés : ASSIMON Véronique

Pouvoirs : VALTER Benn à LEGRIS Laurence

Secrétaire : BRIARD Marion

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la démission de Madame EVEN Sandrine, conseillère municipale, la candidate suivante sur la liste opposée, Madame ASSIMON Véronique, a reçu une invitation au conseil municipal du jour. Elle ne peut être présente à cette réunion mais accepte le rôle de conseillère municipale.

VOTE DES TAUX – 2020-06-01-01

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide de conserver les taux des 2 taxes

vote avec 17 voix pour, les taux des taxes tels que ci-dessous :

Taxe foncière sur le bâti ----- 31.08 %
Taxe foncière sur le non bâti ----- 38.92 %

REVISION LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX – 2020-06-02-02

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de revoir le montant des loyers des logements communaux

Situation du logement	Loyer actuel	Proposition
Logement 2 premier étage droite	409.39 €	450.00 €
Logement 3 premier étage gauche	500.00 €	450.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Accepte cette proposition avec 1 abstention, 0 voix contre, et 16 voix pour

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de 3500 habitants et plus. Pour Fontenay Le Marmion ce n'est donc pas une nécessité.

Monsieur GUESNON a reçu la trésorière intérim de la trésorerie Orne Odon, dans le cadre de l'élaboration du budget primitif. De son analyse ressort que la situation communale est bonne avec une réserve de trésorerie de 150 000 €, et une belle capacité d'autofinancement, par contre l'endettement est au maximum. Ce qui implique d'être prudent dans la gestion des dépenses et du patrimoine. Le parc immobilier est vieillissant et il faudra envisager de rénover le logement du rez-de-chaussée de la rue de la République afin de le louer. L'église est saine et ne demande que quelques réparations au niveau des chêneaux. Le bâtiment du tir à l'arc et l'atelier sont vétustes, une réflexion sur leur réhabilitation sera envisagée.

MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS – 2020-06-03-03

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30 novembre 2017 ;

Considérant la modification apportée par la délibération du 14 novembre 2019 ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Maire propose à l'assemblée,

- ↳ **La suppression** d'un poste d'adjoint administratif territorial 2ème classe permanent à temps non complet 17.30/35^{ème} au 1^{er} juillet 2020 ;
- ↳ **La suppression** d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet 17.30/35^{ème} au 1^{er} juillet 2020 ;
- ↳ **La création** d'un poste d'adjoint technique territorial permanent à temps complet (35/35^{ème}) au 1^{er} juillet 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention, 0 voix contre, 16 voix pour ;

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

Le tableau des emplois se trouve ainsi modifié

QUESTIONS DIVERSES

FRANCELOT : Monsieur le Maire a rencontré les représentants de la société Francelot afin d'évoquer le projet de « résidence seniors » qui n'a pas abouti. En effet une des conditions pour l'installation de ce genre de structures est la présence d'un médecin dans la commune.

Trois solutions sont envisageables :

- Soit trouver un organisme qui fasse l'intégralité du projet « résidence seniors » soit 12 à 16 logements et une salle commune. Francelot sera mis en concurrence avec d'autres prestataires.
- Soit réaliser des logements sans offrir de services aux personnes âgées, ou alors un service extérieur type ADMR.
- Soit séparer le terrain pour en faire des petits logements pour personnes âgées mis en vente avant la construction et gérés par des personnes privées.

Le foyer logement peut également être géré par le CCAS mais c'est compliqué.

Les bailleurs sociaux ne sont pas intéressés car ils ont des directives à respecter par rapport aux quotas de logements dans les communes ; or Fontenay-le-Marmion a déjà dépassé son quota de logements sociaux.

D'ici septembre il semble difficile d'apporter une réponse à Francelot.

Les élus devront continuer leurs investigations en gardant en tête que les gens veulent et attendent du service.

INSTALLATION DE MEDECINS : Cette installation conditionne le projet « résidence seniors » comme énoncé précédemment. Monsieur GUESNON informe les conseillers qu'un potentiel candidat médecin cherche à s'installer au Sud de Caen. Dans un premier temps, l'aménagement en mode PMR du logement en rez-de-chaussée rue de la république, pourrait suffire à l'accueil d'un médecin. Si le médecin fait faux bond ou ne s'installe pas de façon pérenne il y aura toujours possibilité de louer à des personnes âgées ou à mobilité réduite.

CLUB DE L'AMITIE : Monsieur le Maire a reçu la présidente du Club qui était déléguée par ses adhérents qui s'inquiètent du projet de médiathèque. Quel sera le devenir du club s'il n'y a plus de possibilité de se réunir à la salle multi-activités ? Monsieur le Maire a essayé de rassurer Madame MALNUIT en lui expliquant que rien n'était figé, que toutes les associations sont concernées et qu'il y aura de la place pour chacun.

TAXI : Suite à la délivrance d'un arrêté fixant le nombre de places disponibles et d'un autre autorisant l'installation d'un taxi sur la commune, une tierce personne, désireuse de s'installer elle-même comme taxi, et son avocat, ont rencontré Monsieur le Maire afin de faire annuler ces arrêtés.

Les avocats et les syndicats de taxis luttent contre le fait que les licences gratuites soient attribuées par les communes. Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil : faut-il annuler l'arrêté ou le maintenir ?

La majorité des élus (3 abstentions) estime que les arrêtés en question n'ayant pas fait l'objet d'observations au titre du contrôle de légalité, pourquoi les remettre en question ? Ils pensent qu'il faut maintenir la position prise par les précédents élus et ne pas casser les arrêtés.

PLAN AMENAGEMENT CIRCULATION : Monsieur DELAUNAY a contacté le CEREMA pour le plan aménagement de la vitesse dans la commune. Il attend le devis.

ASSOCIATIONS : Madame LEGRIS a rencontré les présidents de chaque association. Elle a également reçu des personnes qui proposent la pratique d'arts martiaux et sont à la recherche d'un local. Le local de stockage proche de la salle de tir à l'arc a été visité par ces personnes, qui ont demandé à des professionnels du bâtiment d'établir des devis pour l'aménagement du local, mais les élus sont sceptiques car le coût de leur mise aux normes (électricité et sécurité) sera sans doute élevé.

PROJET MEDIATHEQUE : Deux réunions de travail ont d'ores et déjà eu lieu. Le CAUE sera partenaire dans une démarche de conseil et de méthode. Il semble possible de boucler le projet culturel d'ici fin décembre, afin d'engager ensuite les demandes de subventions et la maîtrise d'œuvre.

Les habitants de la commune sont associés à la réflexion pour un débat participatif. Des visites de bibliothèques dans le département seront effectuées afin de définir les axes et services proposés à Fontenay.

FETE DE LA MUSIQUE : La date du 4 juillet est abandonnée pour une éventuelle fête de la musique. Une prochaine rencontre est prévue avec le comité des fêtes pour savoir si la St Hermès est maintenue et s'il est possible d'y greffer cette fête de la musique.

REPRISE DE L'ECOLE : Les parents d'élèves comprennent la difficulté d'organisation de cette reprise mais signalent quand même les complications que cela engendre pour eux, notamment les horaires de garderie non adaptés.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT : Le contrat actuel se termine le 4 juillet prochain. Monsieur GUESNON précise que le centre de loisirs ne sera pas organisé sur la commune de Fontenay cet été. Pour l'année scolaire à venir il propose de reconduire le contrat pour un an et de réfléchir à une autre solution

BILAN DEBUT MANDAT : Les élus s'accordent à dire que la fonction est chronophage. Chacun énumère les rendez-vous et actions en cours.

FIN DE SEANCE 21 H 15

ANQUETIL Gérard

ASSIMON Véronique
(absente excusée)

BAILLEUL Charline

BANON Sandrine

BAYRAC Olivier

BIZET Benoît

BRIARD Marion

CLIQUENNOIS FAUVET Romain

DELAUNAY Cédric

DENIS Hélène

DUMENIL Gilles
(absent)

FAUVET Marie-Laure

GERMAIN Philippe

GUESNON David

LEGRIS Laurence

LE NOEL Sophie

MEZIERES Sandrine

PERRIOT-Matthieu

VALTER Benoît
(pouvoir à L. LEGRIS)